

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2020

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 7 juillet 2020, à 19 h 30 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1, en vidéoconférence
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2, en vidéoconférence
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3, en vidéoconférence
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4, en vidéoconférence
M^{me} Annie Godbout, conseillère, district numéro 5, en vidéoconférence
M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6, en vidéoconférence

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M^e Caroline Tremblay, directrice générale
M^e Marie-Josée Couture, greffière
M. Jean-Sébastien Bussière, directeur de l'urbanisme, en vidéoconférence

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

La séance se tient par vidéoconférence et sans la présence du public, et ce, conformément à l'*Arrêté numéro 2020-029* de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19. Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

2020-260

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme modifié.

Points ajoutés :

- Conseil — Achat de deux panneaux afficheurs de vitesse sur remorque
- Conseil — Services pour la sécurité routière — Ville de Québec
- Greffe — Prolongation du délai de construction — Lot 6 284 234 — Parc industriel François-Leclerc Nord

Point retiré :

- Bâtiments, parcs et espaces verts — Adjudication de contrat relatif à l'entretien de patinoires extérieures — APO-2020-005

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

DÉPÔT DE DOCUMENT

DÉPÔT DES LISTES DES CHÈQUES ET DÉPÔTS, DES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES, DES FACTURES PAYÉES PAR DÉBIT DIRECT ET DES DÉPENSES PAR APPROBATEURS

Le trésorier dépose les listes suivantes :

- la liste des chèques et dépôts émis du 5 au 25 juin 2020, pour un montant de 487 851,51 \$;
- la liste des prélèvements automatiques institutionnels du 1^{er} au 30 juin 2020, pour un montant de 413 642,79 \$;
- la liste des factures payées par débit direct du 1^{er} au 30 juin 2020, pour un montant de 431 727,15 \$;
- la liste des dépenses par approbateurs du 5 au 25 juin 2020, pour un montant de 2 057 097,81 \$.

2020-261

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 JUIN 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 17 JUIN 2020 – RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 17 juin 2020.

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 8 JUILLET 2020 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 8 juillet 2020.

2020-262

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 8 JUILLET 2020 – ORIENTATION DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

AP2020-395 Adjudication d'un contrat pour la migration de cinq systèmes de pompes d'effluent de technologie KSB – Station de traitement des eaux usées Est (Dossier 73801)

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2020 (SUITE)

- AP2020-405** Adjudication d'un contrat pour la migration d'un système de mesure des émissions en continu ABB – Incinérateur de Québec (Dossier 73993)
- AP2020-438** Avis de modification numéro 1 relatif au contrat de services professionnels juridiques – Services d'enquêteur pour plaintes d'harcèlement psychologique (Dossier 53279)
- DE2020-288** Acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble sis au 7535, boulevard de l'Ormière, connu et désigné comme étant le lot 1 257 762 du cadastre du Québec – Arrondissement des Rivières
- OM2020-002** États financiers 2019 de l'*Office municipal d'habitation de Québec*
- RH2020-512** Contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Éric Racine (ID. 012799), à titre de directeur du Service de l'évaluation
- RH2020-517** Contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Catherine Chénier (ID. 028061), à titre de directrice d'Exposité
- RH2020-520** Création du poste de directeur associé du Service de l'évaluation et contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Richard Côté (ID. 012596)
- AP2020-387** Avis de modification numéro 2 relatif au contrat de services professionnels – Réalisation d'études environnementales relatives à des projets spéciaux – 2019–2022 (Appel d'offres public 53249)
- AP2020-403** Avis de modification numéro 3 relatif au contrat d'acquisition et d'implantation d'une solution de répartition assistée par ordinateur (RAO) – Centre 9–1–1 (VQ–46868)
- AP2020-427** Participation de la Ville de Québec au projet de recherche *Développement de procédés électrolytiques de récupération et réutilisation des sels de chlorure issus des eaux de déglacage routier en vue de la désinfection des eaux potables* sous la responsabilité de l'*Institut national de la recherche scientifique* (Dossier 73010)
- AP2020-457** Adjudication d'un contrat pour la maintenance et la calibration des analyseurs de gaz ABB – Incinérateur de Québec (Dossier 74010)
- DE2020-246** Entente entre la Ville de Québec et 9367–7292 *Québec inc.* (*Groupe Neuro Solutions*), relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Valo–Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Commercialisation de l'application HERO en Amérique du Nord (Canada et États-Unis)*
- PA2020-079** Approbation du *Règlement N° 2020–623 modifiant le Règlement N° 915–93 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale en assujettissant certains travaux à des objectifs et critères d'évaluation dans une partie du secteur de zone PB –3 (îlot paroissial)*, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
- AP2020-392** Adjudication de contrats pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (11 contrats) – Contrats débutant en 2020 (Appel d'offres public 73404)
- AP2020-393** Adjudication de contrats pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (8 contrats) – Contrats débutant en 2020 (Appel d'offres public 73405)
- AP2020-459** Avis de modification numéro 2 relatif au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (8 contrats) – Contrats débutant en 2018 – Zone 6C003 (Appel d'offres public 52218)
- AP2020-467** Adjudication d'un contrat pour la fourniture d'équipements et de services pour le système de contrôle *Emerson* (Dossier 74039)

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2020 (SUITE)

- AP2020-471** Avis de modification numéro 1 relatif au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (8 contrats) – Contrats débutant en 2019 – Zone CLE0004 (Appel d’offres public 61146)
- AP2020-477** Avis de modification numéro 1 relatif au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (3 contrats) – Contrats débutant en 2019 – Zone CLE0007 (Appel d’offres public 61140)
- AP2020-488** Convention de services professionnels entre la Ville de Québec et *Québec numérique*, relative au déploiement du projet *Québec 100 % numérique* – Phase 2 (Dossier 74052)
- AP2020-490** Avis de modification numéro 1 relatif au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (8 contrats) – Contrats débutant en 2019 – Zone CLE0003 (Appel d’offres public 61146)
- AP2020-497** Adjudication d’un contrat pour la fourniture et la livraison de biolite de type L2.7 en vrac – Traitement des eaux (Dossier 74066)
- AP2020-501** Paiement à *Bell Canada* des dépenses pour des services professionnels et techniques requis, relatifs au déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation) dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun* (Dossier 73180)
- AP2020-528** Entente entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec*, pour des services professionnels et techniques spécialisés en développement économique en lien avec la *Vision entrepreneuriale Québec 2023* (Dossier 74107)
- DE2020-368** Avenant numéro 2 à l’entente entre la Ville de Québec et *La Coopérative des Horticulteurs de Québec*, relative à la gestion du *Grand Marché de Québec*, et convention de financement entre la Ville de Québec et *La Coopérative des Horticulteurs de Québec*, relative à l’octroi d’un financement à terme maximal dans le cadre du *Fonds local d’investissement*, pour réaliser le projet *Relance commerciale post COVID-19*
- DE2020-408** Entente entre la Ville de Québec et *Monnaie Locale Complémentaire Québec*, relative au versement d’une subvention, dans le cadre du volet *Plan commerce 2020-2022* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Dollars solidaires – entreprises hors territoires de SDC*
- DE2020-413** Acquisition d’un immeuble sur le boulevard Hochelaga, connu et désigné comme étant une partie des lots 2 172 115, 2 172 120, 2 172 124, 2 172 126 à 2 172 128, 2 172 133 à 2 172 138 et deux parties du lot 2 172 129 du cadastre du Québec – Établissement d’une servitude réelle temporaire pour un muret en faveur de la Ville sur une partie des lots 2 172 120, 2 172 124, 2 172 126, 2 172 127, 2 172 129 du même cadastre
- DE2020-419** Abrogation de la résolution CA-2019-0435 – Affectation au domaine privé de la Ville et vente d’un immeuble sis au 164, rue Racine, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 274 918 du cadastre du Québec
- DE2020-420** Abandon d’une servitude réelle et perpétuelle en faveur d’*Hydro-Québec*, publiée sous le numéro 203 629, sur une partie du lot 6 348 252 du cadastre du Québec — Arrondissement des Rivières
- DE2020-422** Addenda numéro 1 relatif à l’entente entre la Ville de Québec et la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, relativement à l’entente de délégation du *Fonds de la région de la Capitale-Nationale*

- DE2020-438** *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2026*
- DE2020-439** Entente entre la Ville de Québec et *Québec numérique*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises de la Vision entrepreneuriale Québec 2023, pour réaliser le projet 42 Québec*
- DG2020-019** Nomination des membres à la *Commission d'ExpoCité*
- DG2020-023** Appropriation d'un montant à même l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance d'agglomération pour la situation d'exception liée à la pandémie de la COVID-19
- FN2020-035** Approbation du *Règlement N° 385 décrétant un emprunt n'excédant pas 1 800 000 000 \$ afin de financer la subvention à être versée par le ministère des Transports dans le cadre du projet de Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec, du Réseau de transport de la Capitale*
- IN2020-015** Entente entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet *Assainissement des eaux usées, phase 5 — Plage du Foulon*, de l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, dans le cadre du sous-volet 2.1 du programme gouvernemental *Fonds Chantiers Canada-Québec* (dossier numéro 810339)
- RH2020-499** Approbation de l'annexe K de la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de la Ville de Québec (FISA)*
- TE2020-009** Cession à des fins municipales de la convention de superficie par le *Centre de recherche industrielle du Québec inc. (CRIQ)* en faveur de la Ville d'un immeuble sis au 105, boulevard Henri-Bourassa, connu et désigné comme étant le lot 5 375 835 du cadastre du Québec, et affectation au domaine public d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 375 835 du même cadastre – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- TE2020-014** Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, relative à la fourniture temporaire d'eau potable par la Ville à la Municipalité
- SO2020-003** Renouvellement de mandats de deux administratrices au sein du conseil d'administration de la *Société municipale d'habitation Champlain*
- TE2020-005** Appropriation de 80 000 \$ au fonds général de l'agglomération
- GT2020-241** *Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet d'habitation sur le lot numéro 6 373 814 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social, R.A.V.Q. 1335*
- RS2020-004** *Règlement de l'agglomération sur la réalisation du Réseau structurant de transport en commun de la ville de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1342*
- TM2020-114** *Règlement de l'agglomération sur le versement de la participation financière de la ville aux fins des travaux de mise aux normes de ponts ferroviaires et de passages à niveau de la partie de la 18e Rue incluse au réseau artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1348*

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PROPOSITIONS

2020-263

CONSEIL — NOUVELLE SIGNALISATION — RUE SAINT-FÉLIX À L'INTERSECTION DE LA RUE DES BERNACHES

CONSIDÉRANT l'absence de signalisation obligeant les automobilistes à effectuer un arrêt obligatoire sur la rue Saint-Félix à l'intersection de la rue des Bernaches;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'installer deux (2) panneaux d'arrêt obligatoire sur la rue Saint-Félix à l'intersection de la rue des Bernaches;

D'autoriser le Service des travaux publics à procéder à l'installation des panneaux de signalisation à cet effet.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-264

CONSEIL — ACHAT DE DEUX PANNEAUX AFFICHEURS DE VITESSE SUR REMORQUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures souhaite adhérer à la stratégie de sécurité routière 2020-2024 de la Ville de Québec;

CONSIDÉRANT QUE des citoyens ont demandé à la Ville de réduire la vitesse de circulation routière dans les quartiers résidentiels, aux abords des parcs et dans certains secteurs, particulièrement sur la Route 138, dans les rangs et chemins au nord de l'autoroute 40 et à des endroits identifiés accidentogènes;

CONSIDÉRANT QUE la signalisation dynamique, les afficheurs de vitesse et la collecte de données sont des mesures éprouvées d'éducation, d'encadrement et d'évaluation dans les plans d'action en sécurité routière déjà en vigueur dans plusieurs municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Ville ne possède que deux (2) panneaux afficheurs de vitesse sur remorque et que cela est insuffisant pour couvrir l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les délais d'approvisionnement sont d'au moins cinq (5) à six (6) semaines chez les principaux fournisseurs de ces équipements et que le déploiement des unités est espéré avant la prochaine rentrée scolaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'achat de deux (2) panneaux afficheurs de vitesse série Pro (produit numéro P-3248V-PRO.FR) sur remorque au coût maximum total de 24 363,20 \$ incluant les taxes applicables le tout conformément au devis de la compagnie Ver-Mac inc. daté du 7 juillet 2020;

QUE les fonds nécessaires au paiement soient puisés sur le poste budgétaire 02-320-10-640.

Ont voté pour : MM. Jean Simard, Yannick LeBrasseur,
Jonathan Palmaerts et Sylvain Juneau

Ont voté contre : Mme Annie Godbout, MM. Marcel Desroches
et Raynald Brulotte

Adoptée à la majorité, le président vote

2020-265

CONSEIL — SERVICES POUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE — VILLE DE QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec déploie actuellement un projet de stratégie de sécurité routière 2020-2024 sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures souhaite collaborer avec la Ville de Québec dans le cadre de cette stratégie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec a accepté que la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures participe, sans frais, à sa stratégie de sécurité routière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

DE collaborer avec la Ville de Québec dans le cadre du projet de stratégie de sécurité routière afin qu'il soit également appliqué sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

DE mandater le Service juridique et du greffe afin d'élaborer un règlement constitutif d'un comité local dédié à cette fin.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-266

TRÉSORERIE — PAIEMENTS COMPTANTS SUR LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT À REFINANCER (MONTANT DE 9 950 951 \$)

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

QUE le directeur des finances-trésorier soit autorisé à effectuer les paiements comptants sur les règlements suivants :

Règlement	Montant	Date d'émission
2001-1316 Règlement d'emprunt / Amélioration et réfection de la Route 138 / Rue du Collège	111 000 \$	6 juillet 2015
	21 800 \$	2 septembre 2015
2001-1317 Règlement d'emprunt / Aménagement du parc du Haut-Fond	7 300 \$	6 juillet 2015
	38 000 \$	2 septembre 2015
Règlement d'emprunt REGVSAD-2008-101 pour l'ouverture et la confection d'une rue à vocation régionale visant à desservir le poste Anne-Hébert d'Hydro-Québec	319 400 \$	6 octobre 2015
Règlement d'emprunt REGVSAD-2009-141 au montant de 2,7 millions pour la réfection du complexe municipal	559 600 \$	2 septembre 2015
Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2010-204 pour un montant de 7,5 M pour la réfection de tous les services publics et infrastructures de la rue Lionel-Groulx	150 500 \$	2 septembre 2015

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2020 (SUITE)

<i>Règlement d'emprunt n° 2011-253 au montant de 500 000 \$ pour l'achat, la réparation et l'installation de luminaires dans certaines rues de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures</i>	105 200 \$	2 septembre 2015
	1 300 \$	6 octobre 2015
<i>Règlement d'emprunt n° 2011-254 au montant de 435 000 \$ pour la réfection du ruisseau Charland-du-Lin</i>	2 300 \$	6 octobre 2015
<i>Règlement d'emprunt n° REGVSAD-2011-269 au montant de 11 500 000 \$ pour les travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie au lac Saint-Augustin Nord</i>	25 360 \$	6 octobre 2015
<i>Règlement d'emprunt parapluie n° REGVSAD-2011-300 au montant de 5 196 000 \$ décrétant des dépenses en immobilisation</i>	417 400 \$	2 septembre 2015
	38 400 \$	6 octobre 2015
<i>Règlement d'emprunt n° REGVSAD-2012-307 au montant de 351 000 \$ pour la réfection de la route 367</i>	69 200 \$	2 septembre 2015
<i>Règlement d'emprunt n° REGVSAD-2012-309 au montant de 2,7 millions pour la réfection du chemin du Lac</i>	388 800 \$	2 septembre 2015
<i>Règlement d'emprunt no REGVSAD-2012-313 au montant de 2,5 millions pour le prolongement du système d'aqueduc et d'égout sur la rue Saint-Félix (phase II)</i>	360 383 \$	6 octobre 2015
<i>Règlement d'emprunt n° REGVSAD-2012-318 au montant de 325 000 \$ pour des rénovations fonctionnelles à la bibliothèque Alain-Grandbois</i>	74 300 \$	2 septembre 2015
<i>Règlement d'emprunt parapluie n° REGVSAD-2012-320 au montant de 350 000 \$ pour l'achat d'équipement au Service des travaux publics</i>	114 900 \$	2 septembre 2015
<i>Règlement d'emprunt n° REGVSAD-2012-328 au montant de 875 000 \$ pour la réfection du 3e Rang, phase 3</i>	120 408 \$	6 octobre 2015
<i>Règlement d'emprunt n° REGVSAD-2012-329 au montant de 33 955 000 \$ pour la construction d'un complexe multifonctionnel et l'acquisition des lots afférents</i>	1 486 500 \$	2 septembre 2015
	1 726 400 \$	6 octobre 2015
<i>Règlement d'emprunt n° REGVSAD-2012-330 au montant de 30 612 095 \$ pour l'aménagement des bretelles d'accès, des réseaux de voirie et d'utilité publique et l'implantation éventuelle d'un rail ainsi que l'acquisition de lots pour le parc industriel Nord</i>	1 627 300 \$	6 octobre 2015
<i>Règlement d'emprunt n° REGVSAD-2012-337 au montant de 2,3 millions pour la rénovation du centre communautaire Jean-Marie-Roy (phase trois)</i>	419 400 \$	2 septembre 2015
<i>Règlement d'emprunt n° REGVSAD-2012-349 au montant de 1 400 000 \$ décrétant des dépenses pour divers services professionnels</i>	117 900 \$	6 octobre 2015
<i>Règlement d'emprunt parapluie n° REGVSAD-2013-359 au montant de 5,3 millions décrétant des dépenses en immobilisations</i>	581 200 \$	2 septembre 2015
	238 100 \$	6 octobre 2015
<i>Règlement d'emprunt parapluie n° REGVSAD-2014-392 de 6 318 382 \$ décrétant des dépenses en immobilisations</i>	828 600 \$	6 octobre 2015
Total	9 950 951 \$	

QUE les fonds soient puisés à même les fonds dégagés par l'imposition de la taxe spéciale pour le remboursement de la dette, le surplus accumulé non affecté et les soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés et d'autoriser les virements budgétaires nécessaires, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-267

TRÉSORERIE — VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires joints au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-268

**GREFFE — ANNULATION DE PROMESSE D'ACHAT — LOT 6 314 816 —
PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC NORD**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

DE prendre acte du courriel de M. Carl Denis, président de 9413-4186 Québec inc., du 30 mars 2020 de la décision de 9413-4186 Québec inc. de se retirer totalement du projet de construire sur le lot 6 314 816 et de demander le remboursement de l'acompte, indiquant ainsi qu'il n'y aura pas de suite à la promesse d'achat;

DE résilier la promesse d'achat de 9413-4186 Québec inc. acceptée par la résolution 2020-096 du 3 mars 2020 pour le lot 6 314 816;

DE rembourser l'acompte versé de 6 545,22 \$;

DE puiser la somme sur le poste budgétaire 55-136-70-000.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-269

**GREFFE — VENTE DES LOTS 6 314 816 ET 6 314 817 — PARC INDUSTRIEL
FRANÇOIS-LECLERC NORD**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre d'achat de MM. Sébastien Couture, Pascal Couture, Jonathan Pomerleau et Frédérick Lachance (compagnie à être ultérieurement constituée) pour l'acquisition des lots 6 314 816, et 6 314 817 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf datée du 2 juillet 2020, dont copie est jointe au sommaire décisionnel. Les immeubles seront fusionnés pour être connus sous un nouveau numéro de lot.

DE vendre les lots 6 314 816 et 6 314 817 à MM. Sébastien Couture, Pascal Couture, Jonathan Pomerleau et Frédérick Lachance (compagnie à être ultérieurement constituée), au prix de 5,50 \$/p², soit pour une somme de 450 598,50 \$, selon des conditions substantiellement conformes à la promesse d'achat.

DE joindre à la résolution le certificat du trésorier et directeur des finances attestant le prix de revient de l'immeuble à 5,89 \$/m² (0,55 \$/p²).

D'autoriser la greffière, ou son remplaçant, à signer l'acceptation de l'offre d'achat pour et au nom de la Ville;

D'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-270

GREFFE — VENTE DU LOT 6 314 818 — PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC NORD

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre d'achat de 9359-7862 Québec inc. pour l'acquisition du lot 6 314 818 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf datée du 2 juillet 2020, dont copie est jointe à la présente;

DE vendre le lot 6 314 818 à 9359-7862 Québec inc. au prix de 5,50 \$/p², soit pour une somme de 151 555,80 \$, selon des conditions substantiellement conformes à la promesse d'achat;

DE joindre à la résolution le certificat du trésorier et directeur des finances attestant le prix de revient de l'immeuble à 5,87 \$/m² (0,54 \$/p²);

D'autoriser la greffière, ou son remplaçant, à signer l'acceptation de l'offre d'achat pour et au nom de la Ville;

D'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-271

GREFFE — VENTE DU LOT 3 056 538 (CHEMIN NOTRE-DAME)

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

DE vendre, sans aucune garantie, le lot 3 056 538 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, à M. Gabriel Robitaille, propriétaire du lot 3 056 544, au prix de 21,00 \$ payé comptant.

QUE tous les frais relatifs à ladite vente soient à la charge de M. Gabriel Robitaille;

D'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'acte de vente, pour et au nom de la Ville, et à y consentir toutes les conditions usuelles à un tel acte.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-272

GREFFE — PROLONGATION DU DÉLAI DE CONSTRUCTION — LOT 6 284 231 — PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC NORD

CONSIDÉRANT QUE la Ville a vendu à 2754-7769 Québec inc. le lot 6 284 231 le 7 juin 2019;

CONSIDÉRANT QU'au terme de l'acte de vente, l'acquéreur avait jusqu'au 7 juin 2020 pour commencer la construction d'un bâtiment sur le lot vendu et jusqu'au 7 juin 2021 pour parachever celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE l'acquéreur désire prolonger le délai pour débiter et parachever la construction;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'accorder à l'acquéreur, 2754-7769 Québec inc. un délai supplémentaire de douze (12) mois, soit jusqu'au 7 juin 2021 pour commencer la construction d'un bâtiment sur le lot 6 284 231, cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf et un délai supplémentaire d'un peu plus de six (6) mois, soit jusqu'au 31 décembre 2021 pour parachever la construction du bâtiment.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-273

RESSOURCES HUMAINES — EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR ADJOINT — SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'embaucher M. Samuel Hodess au poste de directeur adjoint au Service des travaux publics, à compter du 22 juin 2020, selon les conditions de travail prévues au *Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures* avec une rémunération établie selon la classe salariale 6, échelon 1.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

2020-274

RESSOURCES HUMAINES — EMBAUCHE D'UN SURVEILLANT DE PLATEAUX D'ACTIVITÉS — SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'embaucher M. Mathieu Vohl à titre de surveillant de plateaux d'activités au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à compter du 25 juin 2020; selon les conditions de travail prévues à la *Convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2621, Secteur loisirs*.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

2020-275

RESSOURCES HUMAINES — EMBAUCHE D'UNE ÉTUDIANTE — SERVICE JURIDIQUE ET DU GREFFE

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'embaucher Mme Katherine Gagnon au Service juridique et du greffe du 17 août au 18 décembre 2020, selon les conditions de travail prévues à la *Convention collective avec le Syndicat des employés municipaux de Saint-Augustin-de-Desmaures* affiliés à la FISA et la *Politique de rémunération des étudiants et stagiaires* (POLVSAD-2020-031).

Adoptée à l'unanimité, le président vote

2020-276

RESSOURCES HUMAINES — FIN DE PÉRIODE DE PROBATION — PERMANENCE D'UN ARBORICULTEUR JOURNALIER — SERVICE DES BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'octroyer, en date du 10 juillet 2020, la permanence à M. François Alain, à titre d'arboriculteur journalier au Service des bâtiments, parcs et espaces verts, selon les conditions prévues à l'article 8.11 de travail prévues à la *Convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4795, cols bleus*.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

2020-277

RESSOURCES HUMAINES — RENOUVELLEMENT — CONTRAT DE SERVICE — MUTUELLE À PERFORMANCE NOVO ET GROUPE TRANSITION — ANNÉE 2021

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

DE renouveler le contrat de service relatif à la Mutuelle à performance Novo et Groupe Transition pour un an;

QUE les fonds nécessaires au renouvellement de ce contrat soient puisés sur le poste budgétaire 02-160-10-416.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-278

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT N° 1 — ENTRETIEN ET LA RÉPARATION DE PAVAGE POUR LES ANNÉES 2020-2021-2022 — APO-2020-003

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement du décompte progressif n° 1 au montant de 90 076,05 \$, taxes incluses, à Gilles Audet Excavation inc. pour les travaux d'entretien et de réparation de pavage 2020-2021-2022;

DE puiser les sommes sur le poste 02-320-10-521.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-279

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2019-504 RELATIVE À UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR 2018-2021

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Reynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

DE modifier la résolution 2019-504 du 19 novembre 2019 relative à la demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sites de pratique d'activités de plein air 2018-2021, en ajoutant au dernier paragraphe la phrase suivante :

« D'autoriser le directeur du Service des bâtiments, parcs et espaces verts à agir et à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs au projet de restauration des trottoirs et des passerelles de bois au parc des Hauts-Fonds, dossier P-2019-0286. »

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-280

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL SECTEUR EST — DIRECTIVES DE CHANGEMENTS

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil du 16 juin 2020, les directives de changements G01 à G12 ont été approuvées pour le Centre communautaire multifonctionnel secteur est;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle directive doit être approuvée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

DE refuser la directive de changement G13;

D'approuver la directive de changement G14 qui consiste en l'ajout d'une porte de 14 pieds pour l'accès-terrasse au local 103;

D'autoriser une dépense supplémentaire de 9 984,15 \$ pour la directive de changement G14, considérant le crédit accumulé de 18 522,09 \$, celui-ci sera de 8 537,94 \$.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-281

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS — LES SERVICES EXP INC. — CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL SECTEUR EST — PROJET BA-B-19-23

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture numéro 552590, datée du 11 mai 2020, d'une somme de 18 021,25 \$ plus taxes applicable, à l'entreprise Les Services EXP inc., gestionnaire de projet du Centre communautaire multifonctionnel secteur est;

QUE les fonds nécessaires au paiement de la facture soient puisés sur le poste budgétaire 23-081-40-722.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-282

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — RECOMMANDATION DE PAIEMENT N° 3 — CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL SECTEUR EST — PROJET BA-B-19-23

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture numéro 001526 d'une somme de 209 070,07 \$ plus taxes, à l'entreprise Ronam inc. pour les travaux effectués au Centre communautaire multifonctionnel secteur est;

QUE les fonds nécessaires au paiement de la facture soient puisés sur le projet n° BA-B-19-23.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-283

**BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — LIBÉRATION DE LA RETENUE
— CONTRAT RELATIF AUX TRAVAUX CONSTRUCTION ET DE RÉFECTION DE
STRUCTURES DE BOIS ET SENTIERS DU PARC RIVERAIN — APO-2019-009**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture numéro 19012-03, d'une somme de 46 103,20 \$ plus taxes applicables, datée du 22 novembre 2019, équivalant à la retenue contractuelle, à l'entreprise Construction MP-K inc.;

QUE les fonds nécessaires pour le paiement de la retenue contractuelle soient puisés sur poste budgétaire 23-080-47-721 (projet n° BA-I-19-07).

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-284

**URBANISME — CPTAQ — LOTS 3 056 304, 4 459 492, 4 459 494 ET UNE
PARTIE DU LOT 4 459 497 (APPUI DE LA VILLE)**

CONSIDÉRANT les critères de décision prévus à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT la conformité de la demande aux dispositions du *Règlement de zonage n° 480-85* et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT que Jean-Louis Fiset désire vendre une partie de sa propriété à Ferme Fiset inc., tout en conservant sa résidence et ses bâtiments agricoles, ce qui nécessite une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT que cette transaction vise à permettre la consolidation et le développement de l'exploitation laitière de Ferme Fiset inc.;

CONSIDÉRANT que la transaction permettrait à Jean-Louis Fiset de conserver des parties de sa propriété qu'il utilise toujours à des fins agricoles dans le cadre des opérations d'une entreprise agricole;

CONSIDÉRANT que cette demande n'aurait pas d'effet négatif sur l'homogénéité de la communauté agricole et sur la possibilité d'utilisation à des fins agricoles des lots visés et des lots avoisinants;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'appuyer la demande d'autorisation déposée par M. Jean-Louis Fiset à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, visant l'aliénation en faveur de la Ferme Fiset inc. d'une partie de sa propriété composée des lots 4 459 492, 4 459 494 et 3 056 304 et d'une partie du lot 4 459 497 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf et représentant une superficie totale de 19,34 hectares.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-285

**URBANISME — PIIA — 140, RUE DE ROTTERDAM — THÉOBROMA
CHOCOLAT INC.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 140, rue de Rotterdam, connu et désigné comme étant le lot 2 814 782, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'installation de deux enseignes murales sur le bâtiment principal, selon le plan des enseignes par Posimage, projet NS-2019-279-1G et 4 G, daté du 15 avril 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-286

URBANISME — PIIA — 210, RUE DE SINGAPOUR — EGL CONSTRUCTION INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 210, rue de Singapour, connu et désigné comme étant le lot 6 268 617, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'un siège social, bureaux et entreposage intérieur et extérieur, l'affichage sur le bâtiment ainsi que l'aménagement du terrain avec la condition et obligation de conserver ou remplacer en tout temps les 13 arbres identifiés sur le plan d'aménagement du terrain;

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plan d'implantation par Hugues Lefrançois, arpenteur-géomètre, minute 2483, révision 3, daté du 16 juin 2020;
- Plan d'architecture par Caroline Doucet, architecte, projet DT20058, daté du 15 juin 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-287

URBANISME — PIIA — 423, ROUTE 138 — GESTION IMMOBILIÈRE ÉMOND INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 423, Route 138, connu et désigné comme étant le lot 3 058 563, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la rénovation de l'enveloppe extérieure du bâtiment et la mise aux normes de l'aménagement du terrain avec les conditions et obligations suivantes :

- Les 10 arbres, dont 7 en cour avant, identifiés sur le plan d'aménagement du terrain sont à protéger, conserver ou remplacer en tout temps;
- Les clôtures doivent être maintenues en excellente condition et réparées ou remplacées au besoin;

Le tout selon le plan d'architecture incluant l'aménagement du terrain par Sonia Renée Batres Franco, architecte, projet No 2006_A, daté du 17 février 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-288

URBANISME — DDM — 423, ROUTE 138 — GESTION IMMOBILIÈRE ÉMOND INC.

CONSIDÉRANT QU'en date du 6 mai 2020, Mme Diane Dion a déposé une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé, par la résolution 2020-250 du 16 juin 2020, une consultation publique par écrit;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 17 juin 2020 offrant à toute personne intéressée la possibilité de transmettre ses commentaires écrits relativement à cette demande de dérogation mineure dans les 15 jours qui suivent l'avis, soit au plus tard le 2 juillet 2020, par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca ou par courrier au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire écrit n'a été reçu;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande unanimement au Conseil d'accepter la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'autoriser la demande de dérogation mineure pour le 423, Route 138, connu et désigné comme étant le lot 3 058 563 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la mise aux normes de l'aménagement du terrain avec une section de 15 m du mur arrière sans bande aménagée au lieu d'avoir une bande de 2,0 m comme prescrit par le *Règlement de zonage n° 480-85*, selon le plan d'aménagement du terrain inclut au plan d'architecture par Sonia Renée Batres Franco, architecte, projet No 2006_A, daté du 17 février 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-289

URBANISME — DDM — 1668, CHEMIN DU HAUT-FOSSAMBAULT

CONSIDÉRANT QU'en date du 26 mai 2020, M. Mathieu Leclerc a déposé une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé, par la résolution 2020-249 du 16 juin 2020, une consultation publique par écrit;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 17 juin 2020 offrant à toute personne intéressée la possibilité de transmettre ses commentaires écrits relativement à cette demande de dérogation mineure dans les 15 jours qui suivent l'avis, soit au plus tard le 2 juillet 2020, par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca ou par courrier au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire écrit n'a été reçu;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande unanimement au Conseil d'accepter la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'autoriser la demande de dérogation mineure pour le 1668, chemin du Haut-Fossambault, connu et désigné comme étant le lot projeté 6 374 812 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant une opération cadastrale pour la vente d'une parcelle de terrain de 965,6 m² entre voisins avec comme dérogation mineure une ligne latérale gauche, à l'intersection de la ligne avant, avec un angle de 59° 29' au lieu de $\geq 75^\circ$ comme prescrit par le *Règlement de lotissement n° 481-85*, selon le plan montrant le lotissement et la dérogation par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, minute 2462, daté du 8 mai 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-290

URBANISME — DDM — 2134, RUE GALE

CONSIDÉRANT QU'en date du 26 mai 2020, M. Gilles Chiniara a déposé une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé, par la résolution 2020-251 du 16 juin 2020, une consultation publique par écrit;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 17 juin 2020 offrant à toute personne intéressée la possibilité de transmettre ses commentaires écrits relativement à cette demande de dérogation mineure dans les 15 jours qui suivent l'avis, soit au plus tard le 2 juillet 2020, par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca ou par courrier au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3;

CONSIDÉRANT QU'un commentaire écrit a été reçu et qu'il supporte la demande;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande unanimement au Conseil d'accepter la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'autoriser la demande de dérogation mineure pour le 2134, rue Gale, connu et désigné comme étant le lot 5 521 557 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à rendre réputée conforme la localisation d'une thermopompe en cour latérale au lieu d'être en cour arrière uniquement comme prescrit par le *Règlement de zonage n° 480-85* avec l'obligation de respecter les conditions suivantes :

- un écran visuel végétal ou une clôture doit empêcher la vue de la machine à partir de la rue;
- Les niveaux sonores maximums sont de 50 décibels la nuit, 55 décibels le soir et 60 décibels le jour;
 - Pour une analyse du niveau de décibels, le microphone du sonomètre doit être à une hauteur minimale de 1,2 m au-dessus du sol, à plus de 3 m de murs ou autres obstacles analogues susceptibles de réfléchir les ondes acoustiques, et à plus de 3 m d'une voie de circulation;
 - Lors de la prise d'une mesure, si la configuration d'un lieu empêche que l'on respecte toutes les distances optimales mentionnées à l'alinéa précédent, la personne qui prend la mesure doit s'assurer de procéder à la prise à un endroit qui se rapproche le plus près possible de celui décrit à cet alinéa;

Le tout selon le plan implantation avec écran visuel par Gilles Chiniara, propriétaire, document PDF daté du 26 mai 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-291

URBANISME — DDM — 184, RUE JOSEPH-DUGAL

CONSIDÉRANT QU'en date du 11 mai 2020, Étienne Gill-Lachance a déposé une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé, par la résolution 2020-252 du 16 juin 2020, une consultation publique par écrit;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 17 juin 2020 offrant à toute personne intéressée la possibilité de transmettre ses commentaires écrits relativement à cette demande de dérogation mineure dans les 15 jours qui suivent l'avis, soit au plus tard le 2 juillet 2020, par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca ou par courrier au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire écrit n'a été reçu;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande unanimement au Conseil d'accepter la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'autoriser la demande de dérogation mineure pour le 184, rue Joseph-Dugal, connu et désigné comme étant le lot 3 710 480 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à rendre réputées conformes :

- la localisation du garage privé détaché avec une marge de recul latérale à 0,85 m au lieu de $\geq 1,0$ m;
- la localisation de la piscine creusée à 1,22 m du mur latéral du petit garage privé détaché;

Le tout comme prescrit par le *Règlement de zonage n° 480-85*, selon le certificat de localisation par Maxime Varin, arpenteur-géomètre, minute 1600, daté du 11 mai 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-292

URBANISME — DDM — 4720, RUE SAINT-FÉLIX

CONSIDÉRANT QU'en date du 21 mai 2020, M. Jean-François Paquin a déposé une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé, par la résolution 2020-253 du 16 juin 2020, une consultation publique par écrit;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 17 juin 2020 offrant à toute personne intéressée la possibilité de transmettre ses commentaires écrits relativement à cette demande de dérogation mineure dans les 15 jours qui suivent l'avis, soit au plus tard le 2 juillet 2020, par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca ou par courrier au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire écrit n'a été reçu;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande unanimement au Conseil d'accepter la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'autoriser la demande de dérogation mineure pour le 4720, rue Saint-Félix, connu et désigné comme étant le lot 6 159 066 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'aménagement d'un accès véhiculaire

en demi-cercle, vis-à-vis le bâtiment principal, à une distance maximale de 4,25 m de la ligne de lot avant au lieu de $\geq 6,0$ m comme prescrit par le *Règlement de zonage n° 480-85*, selon le plan d'implantation montrant l'accès dérogatoire en demi-cercle par Marc Gravel, arpenteur-géomètre, minute 7645, version 4, daté du 26 mai 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-293

URBANISME — DDM — 4950, RUE LIONEL-GROULX (CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL SECTEUR EST)

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé, par la résolution 2020-254 du 16 juin 2020, une consultation publique par écrit;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 17 juin 2020 offrant à toute personne intéressée la possibilité de transmettre ses commentaires écrits relativement à cette demande de dérogation mineure dans les 15 jours qui suivent l'avis, soit au plus tard le 2 juillet 2020, par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca ou par courrier au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire écrit n'a été reçu;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande unanimement au Conseil d'accepter la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser la demande de dérogation mineure pour le 4950, rue Lionel-Groulx, connu et désigné comme étant le lot 4 481 723 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'un bâtiment multifonctionnel avec les dérogations mineures suivantes :

- Une hauteur d'un (1) étage au lieu d'un minimum de 4 étages;
- Une superficie d'implantation au sol à 7,6 % de la superficie du terrain au lieu d'un minimum de 9 %.

Le tout comme prescrit par le *Règlement de zonage n° 480-85* selon les documents suivants :

- Plan d'implantation par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, minute 2500, daté du 8 juin 2020;
- Plan d'architecture par Antoine Guy, architecte, projet « centre communautaire & multifonctionnel secteur Est », révision 3, daté du 26 mai 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

2020-294

ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT N° 2020-618 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 VISANT À AJUSTER LE NOMBRE MINIMAL DE CASES DE STATIONNEMENT REQUISES POUR UN USAGE DE MINI-ENTREPOSAGE

CONSIDÉRANT QU'en date du 17 mars 2020, un avis de motion ainsi que le premier projet de règlement ont été présentés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé, par la résolution 2020-255 du 16 juin 2020, une consultation publique par écrit;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 17 juin 2020 offrant à toute personne intéressée la possibilité de transmettre ses commentaires écrits relativement à ce projet de règlement dans les 15 jours qui suivent l'avis, soit au plus tard le 2 juillet 2020, par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca ou par courrier au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire écrit n'a été reçu;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est susceptible d'approbation des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter est remplacée par une période de réception de demandes écrites de scrutin référendaire d'une durée de 15 jours;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'adopter le second projet du *Règlement n° 2020-618 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 visant à ajuster le nombre minimal de cases de stationnement requises pour un usage de mini-entrepôt*;

D'autoriser la réception écrite des demandes de scrutin référendaire.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 21 h 24.



Sylvain Juneau, maire



Marie-Josée Couture, greffière